

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CABOTINAGE

Il est bon de signaler à la risée publique, le cabotinage encombrant de M. Max Régis. Ce monsieur qui est un des héros antisémites — on a les héros que l'on peut — avait, paraît-il, une affaire à régler avec M. Laberdesque.

Il semble que l'Afrique est suffisamment vaste pour y pouvoir trouver

... Un endroit écarté,

Où de s'entregorger on ait la liberté.

Mais là-bas, la chose se serait passée sans que l'Europe en fût avertie. C'est ce qu'il fallait éviter.

Aussi Max prend le paquebot à Alger, le rapide à Marseille, débarque à Paris au milieu des hurlements antisémites. Puis il inonde les journaux de ses lettres, de ses provocations, entretient la France de ses projets.

Il va tout casser ; on va voir. Et, se rendant à grand fracas sur le terrain, soigneusement protégé par la police, après avoir bu plusieurs absinthes, s'être fait photographier sous toutes les faces, il en termine par une piqûre au bras.

A coup sûr, les journaux sont pour beaucoup dans l'importance que ce monsieur se donne. Il finit par se mesurer à la longueur des articles et des comptes-rendus que la presse lui consacre. Si, au lieu de faire autour de lui une réclame que tant d'autres n'obtiendraient pas par des grands travaux ou des inventions bienfaités, on ne lui accordait, dans les gazettes, que la place qu'il mérite — c'est-à-dire peu de chose — il serait rapidement guéri de son hypertrophie du moi.

Ne pouvant plus embêter le public, il se contenterait d'embêter Drumont qui commence à avoir de sérieuses inquiétudes pour son siège de député, car il voit avec terreur de quel formidable appétit se trouve doué ce jeune dogue italien et il commence, paraît-il, à gronder fortement autour du gâteau électoral qu'ont fait cuire pour lui les électeurs algériens.

On ne s'ennuiera pas le jour où ces deux personnages en viendront à s'insulter réciproquement en ce langage antisémite, où les rôdeurs de barrière ont trouvé de quoi enrichir leur vocabulaire. Il n'est peut-être pas loin le temps où ils s'accuseront mutuellement « d'être vendus aux juifs ».

Mais en attendant il serait désirable que Max Régis allât se faire f... othographier ailleurs.

Emile LAPORTE.

CHIQUENAUTES

Le Bon Patriote

Le farouche nationaliste. — *Oui, vous dis-je, il est terrible de voir toutes ces bandes internationales, tous cessans-patrie, ces sales ouvriers des grandes villes recevoir les subsides des syndicats de Gènes ou de Londres. Que devient la France, mon bon Jésus, que devient la France ?*

Mme Gip. — *C'est exact ! C'est l'argent des youtres qui entretient toutes les grèves. C'est l'argent des youtres qui me transporta,*

naguère, en un quelconque véhicule, et me projeta, à quatre pattes, dans un champ de carottes. C'est exact.

Le farouche nationaliste. — *Oui, Madame, c'est l'argent de l'étranger qui fait vivre tous ces vendus, ces lâches, et qui nous empêche de reprendre Strasbourg. Ah ! le Conseil municipal nationaliste de Paris a très bien compris cette déplorable calamité, puis-que, dans quelque temps, il se réunira en grande pompe, et, solennellement, reprendra Strasbourg sur la place de la Concorde. Voilà qui rappellera aux Allemands que nous avons encore dans nos veines du sang de héros.*

Mme Gip. — *Si tous les Français étaient comme notre beau Massimiliano Régis, l'affaire ne traînerait pas. Avec ses poings...*

Le farouche nationaliste. — *Et comme moi-même, Madame.*

Mme Gip. — *Vous êtes adorable, Monsieur. Mais, dites-moi, que pensez-vous de ce fâcheux projet d'impôt sur le revenu, projet inspiré par les sales youtpins ?*

Le farouche nationaliste. — *C'est un crime épouvantable ! Un attentat contre la propriété ! Ah ! ils verront, ces sauvages, comme le résultat de leur guet-apens sera joli ! Savez-vous ce que je ferai, moi, Madame.*

Mme Gip. — *De grâce, dites !*

Le farouche nationaliste. — *Eh bien, le lendemain même du vote infâme qui se prépare, j'engagerai tous mes capitaux dans les banques de Londres et de Berlin ! Voilà. Je suis patriote, moi !... Et dans une seule semaine, plus d'un milliard sera parti à l'étranger !*

Mme Gip. — *Et vous aurez raison, Monsieur ! Tous les « honnêtes gens » auront raison.*

Le farouche nationaliste. — *Oui ! A bas les sans-patrie ! A bas les ouvriers de Marseille, qui mangent le pain que leur envoient les Anglais et les Italiens ! Vive la France !*

René MAILLY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin 1901

M. Aynard, préside. La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la caisse des retraites ouvrières.

M. Plichon, député de la droite, ne se déclare pas hostile au projet mais il faut dit-il faire quelque chose de prudent, de modeste, une indication d'améliorations ultérieures et dont les éléments seraient fournis par la méthode expérimentale.

Il admet le principe de l'assurance obligatoire à une caisse centrale, tout en demandant que l'on favorise les sociétés de secours mutuels : il préconise également le système de la répartition alors que la commission préconise celui de la capitalisation.

M. Fournière, est également partisan du système de la répartition : il dit que pour obtenir cette répartition les ressources ordinaires du budget seraient nécessaires à la condition toutefois que les dépenses coloniales soient un peu plus restreintes.

M. Fournière conclut en demandant le vote du projet de cette loi.

Puis la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 12 juin 1901

M. Mesureur préside. La Chambre passe au projet tendant à autoriser la ville de Lyon à établir diverses taxes, en remplacement des droits d'octroi supprimés.

M. Castelin demande le renvoi de la proposition à la commission du budget.

M. Morel, rapporteur, combat cette demande de renvoi, qui est repoussée par 346 voix contre 199.

M. Fleury-Ravarin a la parole sur la discussion du projet. Le député socialiste de

Lyon combat le projet qui, dit-il, ruinerait et les débitants et les propriétaires qui sont surchargés d'impôts.

Il conclut en demandant le renvoi à la municipalité de Lyon des taxes soumises au Parlement afin qu'elle en propose de meilleures, destinées à effectuer seulement une partie de la suppression des octrois.

M. Morel, rapporteur, répond à M. Fleury-Ravarin dont il combat les arguments et demande à la Chambre de repousser la proposition du député de Lyon.

M. Denis-Cochin parle ensuite ; il combat le projet.

M. Caillaux répond. La suite de la discussion est renvoyée à samedi et la séance est levée.

Sénat

Séance du 11 Juin 1901

Le Sénat aborde la discussion du projet sur les associations, il statue d'abord sur l'urgence.

M. Wallon combat l'urgence ; il prononce un discours dans lequel il déclare que la loi sur les associations lui semble être un commencement de guerre contre le catholicisme.

M. Combes soutient l'urgence que demande le gouvernement.

L'urgence est votée par 176 voix contre 96.

M. de Lamarzelle monte à la tribune. Le député de la droite, commence par proclamer que la loi en discussion est une loi d'exception dirigée contre les associations religieuses.

Il fait un tableau de la longue situation légale des congrégations en France.

Il défend ces congrégations contre les reproches qui leur sont adressés et affirme la légitimité du principe des biens de mainmorte, il parle des services rendus par les congrégations à la France dans les colonies, en Chine notamment.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

LE MONUMENT SPULLER

L'inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire d'Eugène Spuller, a eu lieu hier matin au Père-Lachaise, en présence d'une foule d'amis politiques du fidèle collaborateur de Léon Gambetta

Toutes les notabilités politiques se trouvaient devant le monument recouvert de couronnes.

Des discours furent prononcés :

MM. Fallières, président du Sénat ; Deschanel, président de la Chambre ; Waldeck-Rousseau, président du Conseil ; Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Raindre, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, Ranc, président de l'association des journalistes républicains.

Au Transvaal

Reprise d'offensive

Une dépêche du Cap au Daily Mail annonce que les commandos de Wet et de Botha ont repris, durant ces jours derniers, une vigoureuse offensive. Ils menacent continuellement les lignes de communications dans les districts où ils se trouvent.

Une dépêche de Bruxelles au Daily Mail annonce que les Boers ont tenu un grand conseil de guerre à Pietketif, dans le nord-est du Transvaal, sous la présidence de M. Schalk Burger. A l'unanimité, on a décidé une vigoureuse continuation des hostilités jusqu'à ce que l'Angleterre consente à reconnaître l'indépendance des Etats boers.

INFORMATIONS

Commission d'Agriculture

Les bureaux des Chambres ont procédé mardi à la nomination de trois membres de la commission d'agriculture. Il s'agissait de remplacer :

1° M. Déroulède, déchu de son mandat de député à la suite de l'arrêt de la Haute-Cour ;
2° M. de Pontbriand, élu sénateur ;
3° M. Forni, décédé.

M. Jacquemin a été élu en remplacement de M. Déroulède ; M. Fernand David en remplacement de M. de Pontbriand, et M. Clédou en remplacement de M. Forni.

La Haute Cour

La réunion du Sénat en Haute Cour de justice, aura lieu le lundi 24 juin à 2 heures de l'après-midi.

La saisie-arrêt sur les salaires ouvriers

La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires ouvriers et gens de services, sur les appointements ou traitements des employés ou commis et fonctionnaires, s'est réunie, sous la présidence de M. Chovet.

La commission a non seulement confirmé sa précédente décision adoptant l'insaisissabilité absolue des salaires, mais encore vient de décider l'insaisissabilité et l'incessibilité de tous salaires, appointements ou traitements d'employés ou de commis dépassant pas 2,000 fr.

M. Chovet a été désigné comme rapporteur.

Le Régime des Pensions civiles

Le ministre des finances a soumis à l'approbation du conseil un projet de loi destiné à transformer le régime des pensions civiles. Les caractéristiques du projet que le ministre des finances a été autorisé à déposer sont les suivantes :

1° Rien n'est changé de la loi de 1853 au regard des fonctionnaires qui recevront dans l'avenir les mêmes pensions que dans le présent ;

2° Par contre, au lieu d'incorporer dans les recettes du budget les retenues opérées sur le traitement des fonctionnaires, l'Etat les mettrait en réserve et y ajouterait des subventions suffisantes pour permettre de constituer les capitaux nécessaires au service des pensions.

3° Les dispositions nouvelles ne s'appliqueraient qu'aux fonctionnaires nommés postérieurement à la promulgation de la loi.

Ainsi, en procédant par étapes, en chargeant chaque budget, pendant trente-cinq ans environ, d'un supplément de dépense de 1 million 500,000 francs l'an, on parviendrait à amortir complètement la dette viagère

La censure de M. Firmin Faure

On se souvient que M. Firmin Faure, député d'Oran, avait été frappé de la censure avec exclusion temporaire dans les premiers jours de mars, lors de la discussion sur la déchéance de MM. Déroulède et Marcel Habert. La peine comportait l'interdiction d'assister à trente séances de la Chambre, comme il y avait eu deux séances le jour de son exclusion ; M. Firmin Faure croyait avoir achevé sa peine et il s'est présenté mercredi au Palais-Bourbon. Arrêté par les huissiers, il a vivement protesté ; mais, d'après les calculs de la présidence, la peine n'expirait que mercredi soir et le député d'Oran a dû s'incliner.

Les automobiles aux manœuvres

Le ministre de la guerre a décidé d'allouer les indemnités suivantes aux propriétaires de machines automobiles qui les mettraient à la disposition du commandement pendant les manœuvres d'automne : motocycles, 8 fr. par jour ; voitures, 12 fr. ; voitures de huit chevaux et au-dessus, 20 fr.

Ces indemnités continueront à être imputées sur les crédits du chapitre 35 du budget (transports spéciaux.)

Mort du Sultan du Ouadaï

Une dépêche de Tripoli, en date du 9, apprend que le sultan du Ouadaï, Ibrahim, a été assassiné et que la guerre civile qui, depuis plus d'un mois régnait dans ce pays, est terminée.

La mort d'Ibrahim a pour nous une réelle importance. En effet, le sultan du Ouadaï, dont le royaume immense est voisin de nos possessions du Tchad et touche notamment au Chari, avait sur ses ordres, une vingtaine de roitelets qu'il tenait sous le joug et qui sur un signe, devaient lever toutes leurs troupes et les mettre à sa disposition.

L'armée d'Ibrahim pouvait alors être évaluée à 70,000 hommes. Il y a quelques mois un refroidissement s'était produit entre le sultan Ouadaï et le cheik des Senoussis, si puissant dans le Soudan oriental, et bientôt le chef de l'importante et fanatique secte Senoussis, poussé, on n'en peut douter, par une puissance européenne, l'Angleterre, fort intéressée à empêcher l'extension de l'influence française dans le centre africain, avait provoqué au Ouadaï un mouvement révolutionnaire. La mort du sultan Ibrahim est le résultat de cette guerre civile.

Le Crime de Corancez

Dans une lettre que Brière écrivait samedi à son frère de Chaverny, il lui disait, entre autres choses, que le juge d'instruction lui avait laissé espérer qu'il pourrait être mis en liberté prochainement, et que l'instruction allait être close ; que M. Cornu lui avait dit que les perquisitions à son domicile étaient terminées. Brière pria en conséquence son frère d'enlever de la ferme de Corancez tout ce qui était transportable : meubles et grains.

Le juge d'instruction, après avoir pris connaissance de cette lettre, a déclaré qu'il ne pouvait la laisser partir sous cette forme. Au cours de l'interrogatoire qu'il a fait subir à l'inculpé, samedi soir, il lui a fait supprimer les passages cités plus haut, disant qu'il n'avait jamais laissé supposer que l'instruction fut close, qu'il n'avait jamais parlé de la mise en liberté prochaine de Brière ; qu'enfin, les grains et les meubles restés dans la maison seraient enlevés par ou en présence de la gendarmerie. M. Cornu a donné des instructions dans ce sens au brigadier Bernard, de la Bourdière, avec qui il s'est entretenu hier pendant plus de deux heures.

Aujourd'hui, le juge a entendu M. Sauger, cafetier, de Corancez, son fils et sa fille Elise. Brière sera interrogé de nouveau mercredi, vendredi et samedi. Le juge ne pense pas clore son instruction avant plusieurs mois ; il compte beaucoup, pour l'activer, sur le rapport du médecin-légiste, M. le docteur Duféoy, rapport qui lui sera très probablement remis vers la fin de cette semaine. Quant à ceux des chimistes parisiens, ils n'arriveront guère avant plusieurs semaines.

Une Femme coupée en morceaux

Un horrible crime vient d'être découvert à Etterbeek, près de Bruxelles. Au numéro 6 de rue de l'Étang, habitaient, dans un appartement situé au premier étage, les époux D... Ceux-ci vivaient en mésintelligence, et dimanche encore, le locataire principal avait entendu une si violente discussion que la police avait dû intervenir. Depuis ce moment, il n'avait pas aperçu la femme D... Il n'y prêta pas d'abord attention, mais le matin, en sortant de sa chambre, ayant senti une forte odeur calavérique, qui se répandait dans la maison, il demanda à D... où était sa femme. « Ma femme répondit le mari, est partie pour Verviers ». Le locataire principal fit prévenir l'officier de police d'Etterbeek. Ce dernier fit ouvrir l'appartement. Il trouva la femme D... coupée en morceaux. Le mari a été immédiatement mis en état d'arrestation. Le parquet a été avisé d'urgence. C'est à midi que le cadavre a été découvert.

Les circonstances extraordinaires du drame qui vient de se dérouler à Etterbeek font croire qu'on se trouve en présence d'un drame de la folie. Lorsque l'officier de police a questionné le mari, celui-ci a répondu : « — J'ai tué ma femme pour en faire des conserves, et je l'ai mise dans le sel. »

Les débris du cadavre se trouvaient, en effet, recouverts partiellement de sel. Le mari est donc resté depuis dimanche auprès du cadavre découpé et en putréfaction de sa femme. D'après les premières constatations, la mort a été provoquée par un coup de couteau au cœur.

CHRONIQUE LOCALE

Ville de Cahors

Dans l'intérêt général de ses concitoyens, et par suite de l'abus par trop excessif que font en ce moment certains concessionnaires des eaux de la ville, le maire de Cahors a l'honneur d'inviter les auteurs de ces abus à les faire cesser immédiatement sous peine de se voir supprimer la concession.

Mairie de Cahors

Le public est informé qu'à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, de grandes courses aux ânes attelés et montés auront lieu sur la place Thiers à 4 heures du soir.

Le programme et l'indication des prix seront affichés ultérieurement.

Les concurrents devront se faire inscrire au commissariat de police jusqu'au 13 juillet à 11 heures du matin.

Examens du Baccalauréat

Les compositions pour le baccalauréat ès lettres se feront à Cahors, aux jours et heures ci-après indiqués :

Rhétorique. — Le vendredi 12 juillet : composition française, le matin, à 6 h. 45 ; version latine le soir à 1 h. 45.

Aux termes du décret du 15 janvier 1900, l'usage du dictionnaire est autorisé pour l'épreuve de version latine.

Philosophie. — Le samedi 13 juillet : dissertation, le matin, à 6 h. 45 ; composition scientifique, le soir, à 1 h. 45.

Moderne, première partie. — Le jeudi 11 juillet : composition française, le matin, à 6 h. 45 ; langues vivantes, le soir, à 1 h. 45.

Moderne, deuxième partie. — Le jeudi 11 juillet ; dissertation, le matin, à 6 h. 45.

La circulaire de M. Combarieu

M. Combarieu, auquel nous avons adressé une lettre ouverte très courtoise, n'a pas daigné nous répondre !... Par contre, un de nos lecteurs, qui n'est pas ennemi d'une douce gaieté, nous adresse la profession de foi du candidat élyséen ; il nous affirme qu'elle est absolument authentique. Si elle ne l'est pas, elle pourrait bien l'être ; nous ne croyons donc pas pouvoir en priver nos lecteurs :

Me, me adsum. C'est moi, le grand homme annoncé par les écritures. Electeurs de Luzech, je m'abaisse déjà beaucoup en prenant la peine de vous annoncer ma candidature, aussi ne viendrai-je pas solliciter vos suffrages, persuadé que vous serez trop heureux de m'élire. Je condescends cependant, et j'espère que vous m'en saurez gré, à vous dire que je suis républicain. Mais quant à m'abaisser à aller vous exposer un programme, à aller m'informer de vos besoins, vous ne le voudriez pas. Je suis trop haut, vous êtes trop bas ; je suis près du chef de l'Etat, vous êtes de pauvres diables peinant toute l'année pour gagner votre pain noir : voyons, mes chers compatriotes, comprenez que c'est impossible. Je permets bien que vous montiez jusqu'à moi mais descendre jusqu'à vous, jamais.

Plus tard, si vous m'élisez, je viendrai peut-être, si j'ai le temps et s'il ne fait pas trop chaud, aux sessions du Conseil général. J'irai même jusqu'à faire donner les palmes académiques, le Mérite agricole, à ceux d'entre vous qui m'auront fait arriver ; pourvu que cela ne se reproduise pas trop souvent, je ferai nommer quelques cantonniers ou facteurs, mais quant aux questions de détail, chemins, routes, ponts, subventions, etc., j'espère bien que vous ne vous attendez pas que je m'arrête à ces vétilles : *de minimis non curat procer.* Mais si, par hasard, les assises du Lot condamnent quelque assassin à mort, je vous promets

de le faire gracier si rapidement que l'avocat lui-même n'aura pas le temps d'arriver à Paris.

Maintenant vous me connaissez. Aux urnes ! Vive la République révolutionnaire, radicale, opportuniste et conservatrice.

Après Pochon, c'est Cocula

Tel est le titre d'un entrefilet publié mardi par le journal très religieux, la *Vérité Française*, contre M. Cocula.

Depuis que le conseiller général de St-Germain associa son nom à celui de M. Pochon, sénateur de l'Ain, dans un même vœu contre le cléricisme, les journaux cléricaux n'ont cessé d'injurier M. Cocula.

C'est un honneur pour lui.

M. Cocula est pour les cléricaux un adversaire redouté, car ils savent qu'avec lui, aucune transaction, aucune entente avec les réactionnaires ne sont possibles.

M. Cocula sera sénateur — la *Vérité Française* ne se le dissimule pas : **Nul doute, dit-elle, que M. Cocula ne triomphe de ses concurrents.**

Et la *Vérité Française* émaille son entrefilet de réflexions déplacées d'où se dégage le dépit et l'impuissance dans lesquels elle se trouve de ne pouvoir empêcher le succès de M. Cocula.

Ces attaques honorent notre ami, et sont une indication précise pour les vrais républicains qui le 7 juillet feront tout leur devoir.

Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du V-S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le vendredi 14 juin.

Le Président
TOULOUSE.

Ordre du Jour

Approbation de la date et du programme des courses.

Questions diverses.

PICKMAN A CAHORS

Comme nous l'avons annoncé c'est dimanche, 16 juin qu'aura lieu au théâtre de notre ville l'unique représentation du célèbre hypnotiseur.

PICKMAN nous revient d'une longue tournée à travers l'Europe où il a marché de succès en triomphe agrandissant largement le champ de ses expériences. Pickman avec son hypnotisme a ébranlé partout l'incrédulité des sceptiques les plus endurcis quoiqu'aujourd'hui le scepticisme ait presque totalement disparu envers ce qui touche à la science du magnétisme.

Aussi prédisons-nous au maître hypnotiseur un auditoire nombreux et attentif.

Grand Café de la Promenade

Orchestre à 9 heures

PROGRAMME DU JEUDI 13 JUIN

- | | |
|---------------------------|----------------|
| 1° On arrive | Marche. |
| 2° Ravissante | Gavotte. |
| 3° Encore une | Valse. |
| 4° Le Petit Duc | Fantaisie. |
| 5° Pizzicatti | Caprice. |
| 6° Nerveuse | Polka-Mazurka. |
| 7° La Berceuse de Jocelyn | B. Godard. |

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 et 16 JUIN 1901.

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| Allegro Militaire, | Schröder. |
| Le Voyage en Chine, (Ouverture) | Bazin. |
| Les Jolies Viennoises, (Valse) | Ziehrer. |
| Rip-Rip, (Fantaisie) | Planquette. |
| Les Sirènes, (Valse) | Waldteufel. |
| Marche Russe, | Ganne. |

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 juin 1901

Naissance

- Lacoste, Marthe-Félicie, à la Maternité.
Bariétis, Jeanne-Marie, avenue de Toulouse, 14.
Olivier, Roger-Emile, place des Petites Boucheries, 14.

Publications de mariages

- Martory, Pierre, peintre en batiments et Miquel Armandine, s. p.
Cazelon, Justin-Elie, cultivateur et Destrel, Marie-Léontine, s. p.
Delteil, Héli-Louis, voyageur de commerce et Daurignac, Henriette-Lucie, s. p.

Mariage

- Boisse, Pierre, aubergiste et Joly, Marie, cuisinière.

Décès

Arbouys, Alice, s. p. 22 ans célibataire Bd Gambetta, 93.

Ruamps, Lydie, sans profession, 16 ans, célibataire à l'hospice.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
12 Merc.	+ 24	+ 15	761.5	Beau.
13 Jeud.	+ 21	+ 11	759.5	Couvert.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D^r HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

MONTECUQ. — Ont nous écrit :

C'est par la lettre-ci-contre que M. Boudou, maire et conseiller d'arrondissement, informe MM. les maires du canton et les délégués de la Ligue républicaine qu'il pose définitivement sa candidature aux prochaines élections du Conseil général.

M.... J'ai l'honneur de vous informer que sollicité par mes nombreux amis, et, désigné le 26 mai dernier par la Ligue de concentration républicaine du canton de Montcuq, je pose ma candidature au Conseil général.

Si les fonctions de maire de Montcuq que je remplis depuis onze ans ; si la défense des intérêts généraux de ma commune et du canton que j'ai soutenu en toute circonstance ; si trente ans de lutte, de dévouement et de sacrifices pour la cause républicaine, vous paraissent une garantie suffisante, je serai heureux de pouvoir compter sur votre concours.

Propriétaire-Cultivateur, comme la plupart d'entre vous, vous recevrez ma profession de foi, qui, tout en vous retraçant mon passé politique, vous donnera l'assurance que je ferai dans la limite du possible tout ce qui dépendra de moi pour demander toutes les réformes qui pourront améliorer notre situation.

Veillez agréer... etc...

Nous publions très volontiers la note qui précède et nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que le sympathique maire de Montcuq, a toujours eu une attitude républicaine, en particulier sous l'administration de Rousset.

Mais nous tenons à déclarer aussi que *jamais* nous ne marcherons pour un candidat que patronne la *Défense*.

Notre conviction est que M. Boudou ne mérite pas la sympathie du journal de l'abbé Magne. Mais il se doit à lui-même et au parti républicain de protester contre l'attitude du journal réactionnaire.

Nous sommes convaincus qu'il le fera.

LALBENQUE. — Election au Conseil d'arrondissement.

La candidature de M. Guilhem, maire de Lalbenque, au Conseil d'arrondissement, a été accueillie dans le canton avec beaucoup d'enthousiasme.

Les électeurs sont heureux d'avoir enfin un homme sur qui, au point de vue républicain, ils puissent compter. Aussi, malgré les manœuvres de M. Combarieu et de la réaction, le succès de M. Guilhem est assuré.

Les journaux *La Défense*, le *Télégramme*, combattent, par tous les moyens, la candidature du maire de Lalbenque.

Mais qu'ils le sachent, ils n'empêcheront pas la défaite de M. Combarieu, dont l'œuvre au Conseil d'arrondissement a toujours été impuissante et inutile pour les électeurs du canton de Lalbenque.

CASTELNAU. — Foire.

Notre foire a été médiocre à cause des travaux de la saison. Le champ de foire des bestiaux n'était pas garni comme d'habitude.

Voici quelques cours pratiqués :

- Bœufs d'attelage, de 500 à 800 fr.
- Vaches de 350 à 600 fr. la paire.
- Veaux 0,80 le kilog.
- Porcelets de 15 à 35 fr. la pièce.
- Volaille : Poules, dindons et canards de 0,50 à 0,60. Poulets 0,80. Pigeons de 0,70 à 1,25 la paire. Lapins domestiques de 0,50 à 1 fr. pièce.
- Halle aux grains : Blé 12,50. Mais 10 fr. Avoine 8 fr., les tout les 4/5.

Arrondissement de Figeac

PLANIOLES. — Chute mortelle.

Vendredi dernier, M. X..., propriétaire à Favars, village de notre commune, conduisait un char chargé de foin, attelé d'une paire de

boeufs. Ces animaux, agavés par les mouches, firent chavirer le véhicule, et le malheureux conducteur fut projeté dans le ravin du chemin.

Relevé sans connaissance et transporté à son domicile, il n'a pas tardé à expirer malgré les soins prodigués.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Vol de 4.000 francs. — La gendarmerie de Lacapelle-Marival vient de mettre en état d'arrestation le jeune Cayrol, âgé d'une vingtaine d'années, né au Bouyssou, domestique à Saint-Bressou, inculpé du vol d'une somme 4 000 francs au préjudice de son maître.

LEYME. — Homicide involontaire. — Le prétendu crime commis à Leyme, que nous avons signalé dans notre dernier numéro, sur un télégramme adressé au Parquet de Figeac, se réduit à une rixe provoquée par une rivalité de métier. En effet une rixe éclata, le dimanche 2 juin dernier, à l'auberge Lesconre, au village de Courbou, commune de Leyme. Le nommé Monnier, tailleur d'habits, reçut un coup qui déterminait une fracture du crâne. Transporté chez lui le blessé succomba vendredi dernier à sa grave blessure, ainsi que l'a constaté le médecin-légiste commis par le Parquet.

A la suite de l'enquête, deux arrestations ont été opérées, ce sont celles de Gabriel Vensies, âgé de 24 ans, et de son frère, Alexandre, âgé de 19 ans, fils d'un autre tailleur de la localité.

SAINT-CÉRÉ. — Noyé dans une fontaine. — La nommée Bargues Jeanne, épouse Monméja, âgée de 80 ans, se rendant à la fontaine du hameau de Siran, commune de Loubressac, pour puiser de l'eau, y tomba accidentellement et s'y noya.

Dès qu'on s'aperçut de cet accident, des voisins la retirèrent de la fontaine, mais elle avait cessé de vivre.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 10 juin. — Jean-Baptiste Viallard, âgé de 37 ans, cultivateur à Uzès-des-Oules, canton de Saint-Germain, est condamné à quinze jours de prison, 25 francs d'amende et aux dépens pour menaces de mort sous conditions contre le nommé Bos, cultivateur au même lieu. Viillard a déjà subi une douzaine de condamnations antérieures pour divers délits.

— Isidore A..., âgé de 44 ans, demeurant à Gourdon, qui a outragé un officier ministériel dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est condamné à six mois de prison, 16 francs d'amende et aux dépens, avec bénéfice de la loi des suris.

— Firmin Bouygues, âgé de 29 ans, cultivateur à Gourdon, inculpé de vol d'une bêche au préjudice du sieur Deviers, peintre à Gourdon, est condamné à quatre jours de prison et aux dépens.

— Jean-Baptiste Laasargues, âgé de 46 ans et François Roland, âgé de 39 ans, cultivateur à Saint-Chamarand, qui, à propos d'une contestation de passage, se sont portés réciproquement des coups et fait des blessures d'une certaine gravité, sont condamnés : Roland, à 30 francs d'amende et Laasargues à 16 francs d'amende. Tous les deux sont en outre, condamnés solidairement aux dépens.

— Par la fenêtre. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le nommé Fraysse, âgé de 65 ans, pensionnaire à l'hospice de notre ville, s'étant levé de son lit pour satisfaire un besoin naturel, prenant l'ouverture de la fenêtre pour celle de la porte, est tombé dans la cour de l'établissement, d'une hauteur de cinq mètres. A ses appels, le personnel s'est empressé de le relever, mais, dans sa chute, il s'est cassé une jambe et malgré les soins qui lui ont été prodigués, il est mort dans la nuit de dimanche dernier, des suites de ses blessures.

L'HOPITAL-ST-JEAN. — M. Dupuy maire de Sarrazac, est un brave homme dans toute l'acception du mot; à la tête de la municipalité depuis près de 30 ans, les électeurs de la commune de Sarrazac ne lui ont jamais ménagé leurs suffrages preuve bien évidente d'une confiance méritée.

Nous nous permettrons de faire remar-

quer respectueusement à M. le maire, qu'une évolution s'est peu à peu produite chez nos concitoyens; il y a 15 ans à peine il était ici difficile de trouver une majorité républicaine. Sous la bienheureuse inspiration de notre très regretté sénateur, M. de Verninac, les masses populaires qui l'environnaient avaient fini par comprendre que le gouvernement idéal du peuple était la République!

Sarrazac comme les autres communes n'est pas resté réfractaire aux progrès accomplis, la preuve en est claire, puisqu'aux dernières élections législatives. M. Cocula y obtenait 183 suffrages, contre 146 donnés à M. Lachière le porte drapeau de tous les régimes déchu.

Sans arrière-pensée, M. Dupuy était un des amis sincères de l'honorable défunt, qui le lui rendait bien; nous espérons, que notre sympathique maire, par respect pour la mémoire de son illustre ami, ne voudra pas contribuer à travailler à détruire son œuvre en faisant voter contre le candidat de M. de Verninac. Quelques réactionnaires insinuent tout bas qu'il fera voter pour M. Lachière; nous ne le croyons pas; M. Dupuy est trop intelligent pour vouloir revenir en arrière! Son attitude dans l'élection sera celle d'un excellent républicain.

— **Télégraphe.** — L'inauguration de la ligne télégraphique reliant l'Hôpital-Saint-Jean à Cressensac a eu lieu lundi 10 juin.

M. Mandon-Forgeas, inspecteur des postes et télégraphes, représentant l'administration, a fait prêter serment et remis le service en présence de M. Dupuy, maire, et autres notabilités, à M^{lle} Hortense Brousse, chargée du télégraphe, en attendant qu'une recette de plein exercice soit créée à l'Hôpital-Saint-Jean.

— **Election au conseil général.** — M. Colrat, candidat au conseil général, développait dimanche à l'Hôpital-St-Jean, son programme radical.

Il a été fort applaudi par une nombreuse assistance qui avait tenu à venir témoigner au jeune et distingué candidat toutes ses sympathies.

L'échec de M. Lachière paraît de plus en plus certain.

LES QUATRE-ROUTES. — Constitution définitive du comité radical. — Dimanche prochain, 16 courant à 10 heures et demie du matin aura lieu aux Quatre-Routes la réunion des adhérents du comité radical central pour les communes voisines des cantons de Vayrac et de Martel.

MM. Pauliac, Vival, Cocula et d'autres personnages politiques assisteront à cette réunion.

L'ordre du jour contient la désignation du candidat au conseil général et au conseil d'arrondissement dans le canton de Vayrac.

MM. Mirat et Colrat, qui se présentent tous deux avec un programme radical contre M. Lachière pour le canton de Martel, expliqueront leur programme devant tous les citoyens de cette importante réunion.

Nous engageons vivement tous les amis de la vraie République à se faire inscrire à notre comité pour nous aider à assurer la victoire aux démocrates qui y seront désignés pour tenir le drapeau. On nous affirme que l'abbé Magne du Journal — « La Croix » assistera à nos délibérations; nous l'attendons et le recevrons avec tous les honneurs qui lui sont dus.

SARRAZAC. — La campagne électorale de M. Lachière. — Nous apprenons que M. Lachière s'est flatté d'aller visiter tous les électeurs de la commune de Sarrazac pour les engager à maintenir sa candidature aux élections du conseil général.

Nous espérons que ce candidat aura assez de pudeur pour revenir sur cette décision que nous considérerions comme une insulte à la mémoire de l'éminent M. de Verninac.

Ici comme ailleurs, M. Lachière n'a plus aucun de ses anciens amis; les dernières élections législatives auxquelles il obtint 146 voix contre 183 données à M. Cocula, prouvent assez que les républicains ont fait justice de son attitude cléricale. Tous les démocrates voteront pour MM. Mirat et Colrat, M. Lachière n'obtiendra tout au plus qu'une soixantaine de suffrages, les fidèles électeurs du Baron Dufour seuls voteront pour lui! Il est tout de même étonnant de constater que ses plus mortels ennemis de la première heure soient aujourd'hui ses plus fermes soutiens!

Les réactionnaires savent choisir leurs hommes!

LABASTIDE-MURAT. — La foire du dix juin, qui d'habitude est la principale de l'année, et à juste raison, a été cette année, comme les dernières, d'une faible importance. La mévente qui existe, surtout sur le bétail, depuis quelque temps ne fait que s'accroître de plus en plus, aussi mécontentement général.

Le blé, de 10 à 12 fr. L'avoine, 8 fr. Le maïs 12 fr., autant et plus que le blé.

En somme très mauvaise foire.

Accident. — Un accident très grave est arrivé aux environs de la commune de Soulomès. Des personnes, de Coursac, canton de Livernon, se retiraient, quand après avoir descendu la côte des moulins de Soulomès, la voiture a versé en projetant sur la route 6 personnes qui souffrent horriblement de contusions internes. Leur état est très grave. Le conducteur qui était inexpérimenté avait lancé le cheval à toute vitesse en descendant cette côte qui est très rapide. L'imprudence se paiera très cher probablement.

Les blessés sont soignés chez des particuliers.

BULLETIN FINANCIER

Le marché de nos rentes est encore hésitant, les ventes du comptant continuent et la spéculation ne paraissant pas devoir absorber ces rentes fait de jour en jour de nouveaux progrès malgré l'imminence du détachement du coupon.

Le 3 0/0 recule à 101,47, l'amortissable clôture à 99,90.

Le Comptoir National d'Escompte à 589 et le Crédit Foncier à 670 sont fermes sans changement; le Crédit Lyonnais est demandé à 1,021 et la Société Générale à 616.

Parmi les chemins français, le Lyon prend le cours de 1,600 et reste à 1,597; le Nord clôture à 1,102 et l'Orléans à 1,618.

Le Suez cote 3,747. Sauf l'Extérieure qui a passé de 71,60 à 71,95.

Les autres rentes étrangères sont lourdes; l'Italien à 97,70, le Portugais à 25,05 le Russe 3 0/0 1891, à 84,40, le Turc D vaut 25,15, la Banque Ottomane à 553.

Sur le marché en Banque, les actions Pétroles Moesi-Hir, sont demandées à 254.

Les actions Pierre de Verre Garchey sont l'objet de demandes suivies à 117 et 118,50.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitutive pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., **L'ALIMENT COMPLET IDÉAL.** — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché. Echantillon gratuit sur demande.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge: hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

DERNIÈRE LOALE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NOTRE PROCÈS

Aujourd'hui s'est déroulé devant le tribunal correctionnel, le procès que M. Magne a intenté au *Journal du Lot* et à M. Colrat, candidat radical au Conseil général dans le canton de Martel.

La salle d'audience est, bien avant l'heure, occupée par un très nombreux public; les bancs des jurés, des témoins, sont tous garnis; chambrée politique, toute politique, public venu pour suivre les débats de ce procès intéressant, où sont aux prises un journal et un collaborateur républicains, et l'abbé Magne.

Sur les bancs des « accusés », sont assis MM. Coueslant, directeur du *Journal du Lot* et Colrat, auteur de l'article incriminé; à côté d'eux sont MM^e Deyre et de Monzie.

En face, sont placés l'abbé Magne et son avocat M^e Besse; ils semblent plutôt accusés, les demandeurs! surtout après les plaidoiries des défenseurs de MM. Colrat et Coueslant! M. Magne ne rit pas, M^e Besse non plus.

Le public ne leur est pas sympathique, il est vrai, cela s'explique facilement; et à part deux ou trois amis qu'a conduits M. Magne, la salle entière suit avec intérêt les débats et approuve fort le langage de nos avocats.

M. Magne demande 2,000 francs de dommages intérêts à ses « insulteurs ».

M^e Besse, dans une plaidoirie, a l'air de demander, comme l'a dit M^e Deyre, la peine capitale pour notre Directeur et M. Colrat.

M. Magne paraît enchanté. M^e de Monzie, prend la défense de M. Colrat.

Le jeune défenseur présente les faits avec beaucoup de tact et d'habileté; sa parole éloquent produit une forte impression sur le public qui a eu toutes les peines à retenir ses applaudissements. Plaidoirie absolument remarquable à laquelle M. e Président et M^e Deyres ont rendu un hommage bien mérité et dont certainement M. Magne doit être très satisfait!

M^e Deyre prend la parole pour M. Coueslant; à son tour, il expose les faits d'une façon excellente, et avec ce talent que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier, il sait faire la part de chacun dans ce procès.

On comprendra, n'est-ce pas, que nous ne donnions pas un compte-rendu du procès; notre désir en serait grand, mais la loi nous le défend. Et nous nous inclinons.

Nous nous bornons donc à donner ces quelques lignes, faible esquisse de débats intéressants et sensationnels, au cours desquels divers incidents se sont produits, dont le public a bien saisi la portée.

LE JUGEMENT

A 3 heures 30, le tribunal se retire pour délibérer; à 3 h. 50 il rentre en audience et rend son jugement par lequel sont condamnés: M. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*, à 30 fr. d'amende et à 100 fr. de dommages et intérêts; M. Colrat à 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages intérêts.

En outre, le tribunal ordonne l'insertion du jugement dans le *Journal du Lot*, et dans 2 journaux au choix du plaignant, toutefois sans que ces insertions puissent dépasser 100 francs.

Après le jugement

Le jugement est rendu: inclinons-nous. Sans espoir de grâce, les condamnés, criminels avérés, subiront la peine!

Le public leur manifeste toute sa sympathie, et tandis qu'il apporte le témoignage de son estime à MM. Colrat et Coueslant, M. Germain Magne, après un échange de salutations avec son avocat, se retire fier de son succès.....

La journée est sans doute bonne pour lui: nous ne la lui regrettons pas; il aura l'argent, nous avons les sympathies.

Aimons-nous les uns les autres, et entraïdons-nous: il nous a donné l'occasion de lui fournir légalement quelques subsides; il nous a permis de voir de nombreux amis: et ceci, c'est tout ce que doivent désirer des honnêtes gens!

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

— Dans quel état vous voilà ! et dans quel costume !

— Marcel, Wilhelm, Arthur et Julio étaient encore dans les vêtements d'emprunt qu'ils avaient pris, le jour où ils avaient voulu jouer à Gogos un tour qui ne leur avait réussi qu'à demi.

— Nos costumes ? reprit Marcel. Ne sont-ils pas bien ? Ne sont-ce pas ceux des gens de votre pays ?

— Oui, mais ça me semble drôle de les voir sur vous.

— C'est l'habitude qui nous manque, dame Marthe.

— Oui, peut-être ; il me semble que je la prendrais difficilement.

— Oh ! bien, bonne Marthe, rassurez-vous. Vous n'aurez pas à faire cet effort, car, dès demain, nous reprendrons d'autres vêtements.

— Mais pourquoi avez-vous mis ceci ? sainte Vierge !

— Je vais vous le raconter... Une de vos anciennes connaissances, le seigneur Gogos Bakolas...

— Oh ! une connaissance comme celle-là, je m'en passerais bien !

— Oui, Marthe, nous savons qu'il n'était pas de vos amis, ni des nôtres, ni du seigneur Botzaris.

— Le seigneur Marco ?

— Oui, Marthe, imaginez-vous que ce vilain bonhomme avait médité de profiter de la confiance qu'on lui témoignait dans le camp grec — confiance modérée, d'ailleurs — pour s'emparer de Botzaris et nous trahir après.

— Ah ! le maudit ! je l'avais bien deviné.

— C'est vrai, Marthe. Il n'avait pas produit sur vous meilleure impression que sur moi. Aussi je le surveillai de près et je pénétrai son beau dessein. Il avait donné l'ordre à plusieurs de ses bas officiers de suivre Marco et de l'enlever. Je mis nos camarades au courant de ce projet, et nous nous affublâmes, tous quatre, d'un costume absolument semblable à celui de Botzaris.

— C'est vrai. Vous avez la cape en poils de chèvre, et la fustanelle, etc...

— Et tout le reste, Marthe : ceinture, sabre, tout est exactement copié sur ce qu'il porte... Nous voici donc, le soir venu, nous éloignant du camp dans différentes directions, entraînant, chacun derrière nous, un des séides de ce double traître de Bakolas. On ne nous laissa pas aller bien loin. Pour moi, je devinais soudain qu'on allait s'élançer ; je fus

saisi, ligotté, sans avoir cherché à me défendre, et ramené mystérieusement au camp. Là, je fus déposé dans une tente sur laquelle des soldats veillèrent, comme s'il se fût agi de garder un pacha. Wilhelm eut le même sort, et Arthur et Julio. Ces brutes d'Albanais n'y avaient pas regardé de bien près. Je dormis du meilleur sommeil et m'éveillai, tout réjoui, à la pensée de voir Bakolas sursauter, en m'apercevant au lieu de celui qu'il comptait trouver. Le temps me parut long, car les heures passaient. Gogos n'arrivait pas, et j'entendais, dans tout le camp, les allées et venues, les préparatifs d'une action prochaine. J'enrageais d'être condamné à laisser les camarades marcher sans moi à l'ennemi. Ce fut bien pis quand m'arriva l'écho de la bataille... Vous en savez la déplorable issue... Je la connaissais avant que le traître albanais se fût fait présenter les prisonniers, que ses hommes avaient pris pour Botzaris. Je souffrais trop à la pensée des nôtres tombés autour d'Arta, à la pensée aussi que tant d'espoirs étaient ruinés, que le Turc allait se jeter, à nouveau, sur votre malheureux pays, pour avoir encore envie de rire. La fureur de Bakolas, ses invectives aux exécuteurs stupides de ses œuvres, ne me paraissaient plus plaisantes. Je lui criai mon indignation et mon mépris... J'aurais, sans doute, payé chèrement les outrages mérités que je lui jetais à la face, si Omer Vrione n'était survenu. Il sut que Bakolas avait des prisonniers francs (1) ; il ordonna qu'on nous

traitât avec égards. Sa protection s'étendit même au capitaine Empresterios et à un de ses compagnons qui furent pris à Comboli où ils étaient remontés, au lieu de suivre l'armée dans sa retraite, pour s'assurer du sort de quelques hommes qu'ils y avaient laissés...

Dame Marthe écoutait, bouche bée, trop violemment émue pour pouvoir parler.

— Le capitaine Empresterios, dites-vous ? Mais c'est vrai, vous le connaissez ! s'exclama-t-elle enfin. Il n'est pas mort ?

— Pas plus que nous, et, dans un instant, il sera ici.

— Le capitaine, ici ! Ah ! Jésus, mon Dieu, vous êtes juste et bon ! Demoiselle, chère demoiselle ! Marie !

L'épicière s'était précipitée vers l'escalier conduisant à l'étage supérieur.

Une porte s'ouvrit.

— Tu m'appelles, Marthe ? demanda une voix harmonieusement timbrée, au son grave et voilé, très doux.

— Ah ! demoiselle, réjouissez-vous ; votre père, le capitaine... il va venir... Il est à Missolonghi.

La jeune fille descendit vivement quelques marches.

— Mon père ! Où est-il ?

— Il va venir, Marie. Ces gens l'ont ramené avec eux.

Une émotion violente fit affluer le sang aux joues décolorées de la fille du capitaine.

— C'est vrai ! Il est vivant ? Ah ! le saint nom de Dieu soit béni !

(A suivre).

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame Marie BALDY, veuve BERTHOUMIEUX, marchande de nouveautés, domiciliée à Cazals, sont invités à se rendre le vendredi 21 juin courant, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et celle des contrôleurs.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

COUPONS

des tissus imprimés des Vosges et d'Alsace, spécialement pour marchands forains. Wolfelsperger Epinal.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gêlée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2307 du 15 Juin 1901.

GRAVURES. — Les courses à Paris : Le Grand-Prix d'Auteuil ; Pendant l'arrivée. — Autour du pesage. — Le starter allant donner le signal de départ du Grand-steeple. — Vue générale du champ de courses. — La tribune des dames à Auteuil.

Champ de courses de Longchamp : Un coin de la tribune des dames à Longchamp. — Derrière les tribunes. — Lous les marronniers, à Longchamps. — Un concubule. — La tribune du Jockey. — Les gratis. — Les spectateurs à 20 fr. — La télégraphie optique. — Faites appeler votre cocher, votre voiture. — Les voitures sur la pelouse. — Le repos des cochers. — M. Edmond Blanc, à son haras de la Celle-Saint-Cloud. — Autour du champ de courses de Longchamp. — Champ de courses de Chantilly : Aspect général pendant le Derby. — Le chemin du pesage de Chantilly. — Le roi des Belges à l'ancienne tribune du duc d'Aumale. — Un coin du pesage. — Au pied de la tribune. — Portraits : M. Achille Fould. — M. Camille

Blanc. — M. le comte de Fels. M. Abeille. — Vicomte de Tredern. — M. de Veulize. — Le duc de Chartres. — M. Maurice de Ghest. — M. du Bos. — M. Maurice Caillaud. M. Callou. — M. Lallemand. — M. Roudil. — M. de la Haye-Jousselin. — Duc de Grammont. — Prince Murat. — M. Aumont. — M. Delamarre. — M. Maurice Ephrussi. — M. de Bremont.

Paris : Le monument de Spuller, au Père-Lachaise.

Départements : Angoulême : Monument aux soldats morts pour la patrie.

Belgique : Anvers : Incendie des Docks.

Portraits : L'Amiral sénateur de la Jaille. — M. Thiébaut.

Nécrologie : Amiral Abel de Libran.

TEXTE. — Les courses, par Saint-Albin.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres.

Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Nouvelle : Scrupules, par L. Faran, illustrations de Simont.

Le numéro 50 centimes.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Librairie HACHETTE et C^e, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e.

ERNEST LAVISSE,

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinglanz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Marjot, Petit-Dutaillis, Rebelliau, Pfister, Sarrac. Vidal de la Blachie.

L'Histoire de France, publiées sous la direction de M. E. Lavisse à la Librairie Hachette et C^e, continue à paraître très régulièrement par fascicules.

Seize fascicules sont en vente formant actuellement quatre demi-volumes que l'on peut se procurer brochés. Le dernier qui vient de paraître est intitulé : Saint-Louis, Philippe le Bel et les derniers Capétiens directs (1226-1328), par M. Ch.-V. Langlois, professeur-adjoint à l'Université de Paris.

Ce volume est divisé en deux parties.

Dans la première, les Evénements politiques, l'auteur fait connaître les hommes et les incidents qui, dans la France déjà monarchisée, ont occupé la scène de 1226 à 1328 : saint Louis, son entourage et sa politique, tant intérieure qu'extérieure ; les grands épisodes tragiques du temps de Philippe le Bel (la lutte contre Boniface VIII, l'affaire des Templiers, etc.), les relations du roi avec la nation et de la France avec les pays voisins sous les derniers Capétiens directs, le mouvement de 1314 et les origines de la guerre de Cent Ans. C'est une suite de portraits et de tableaux saisissants, dessinés avec précision.

La seconde partie est intitulée les Institutions et la Civilisation. M. Langlois traite là des phénomènes généraux qu'il vaut mieux isoler pour en considérer l'évolution d'un bout à l'autre du XII^e siècle : les institutions administratives de la monarchie, les mœurs (la Société au XIII^e siècle), le mouvement intellectuel et l'activité artistique.

La publication des fascicules de l'Histoire de France sera suspendue, comme cela avait été prévu, pendant les vacances.

Elle sera reprise au mois d'Octobre prochain avec le fascicule I du Lome II Les Premiers Valois, par M. A. Corville, professeur à l'Université de Lyon.

SAINT-NICOLAS. — 22 année Sommaire du N^o 28 — 13 juin 1901.

Il ne faut pas remettre au lendemain, par Victorin Aury. — Les Fraises des Bois, par

Claire Mérale. — Le grand duel de Pierrot et d'Arlequin, par G. Fath. — L'héritage du Fakir par Eud. Dupuis. — A Chantilly, par G. des Brulies. — L'épée d'Artus, par Ed. Maynial. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres. — Concours, etc.

Illustrations de S. Darnis, A. Bertrand, G. Fath, Ed. Zier, A. Guillaume, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie

Librairie Ch. Lagrange 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les Libraires

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. : un an 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-des-

sus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)